

Grille des Tarifs 2026/2027

(validée en Préfecture – Délibération n° BC 2026-02-18.028)

Frais d'inscription annuels par niveau et selon le Quotient Familial (QF) du foyer fiscal

QF= Revenu Fiscal de Référence / (12 x nombre de parts)

Pour bénéficier du tarif correspondant aux tranches ci-dessous, fournir obligatoirement une copie de l'**avis d'imposition 2025** (pour les revenus 2024) / **facultatif pour la tranche 5.**

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5
LIBELLE	QF<350€	351<QF<650€	651€<QF<1000€	1001€<QF<1650€	QF 1651€ et +
TLP-CHAMD-AH					
4 / 6 ans	68	77	91	104	113
7 / 10 ans	116	132	155	178	194
11 / 14 ans + CHAMD	168	191	224	258	281
15 / 18 ans + CHAMD	183	207	244	280	305
19 / 25 ans	197	223	262	301	328
26 ans et +	210	238	281	323	351
Pr. Collectives Adulte	55	62	73	84	92
Location Instruments	80,00	90,00	106,00	122,00	133,00
Hors TLP					
4 / 6 ans	129	147	172	198	215
7 / 10 ans	172	195	230	264	287
11 / 14 ans	205	232	273	314	342
15 / 18 ans	225	255	300	345	375
19 / 25 ans	244	277	325	374	407
26 ans et +	257	291	343	394	428
Pr. Collectives Adulte	80	90	106	122	133
Location Instruments	119,00	135,00	159,00	183,00	199,00

NB : pour une inscription en cours d'année, les frais seront calculés au prorata des mois restants jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (tarif mensuel égal au tarif annuel divisé par neuf) et seront réglés en un seul versement par chèque ou numéraire ou payfip.

Les frais d'inscription sont exigibles au cours du premier trimestre de l'année scolaire en cours et ne sont pas remboursables, sauf en cas d'une démission suite à une situation de force majeure et selon l'appréciation du Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Un dégrèvement tarifaire est proposé pour les élèves appartenant au même foyer fiscal, ces dégrèvements sont cumulables :

- 2 élèves d'une même famille - 25 % sur le tarif le moins élevé
- 3 élèves d'une même famille - 50 % sur le tarif le moins élevé
- 4 élèves ou plus d'une même famille - gratuité sur le tarif le moins élevé

Cas particulier élèves inscrits en CPES (Classe Préparatoire d'Enseignement Supérieur) ou en COP (Cycle d'Orientation Professionnelle) en Musiques et Danses Traditionnelles dans un établissement partenaire

*** gratuité des frais d'inscription**

Cas particulier élèves inscrits dans les Conservatoires partenaires (hors CPES) :

*** réduction forfaitaire de 50% sur les frais d'inscription**

*** Frais d'Inscription inférieurs à 100 euros** – Modalités de paiement :

- **chèque** à l'ordre du Réseau des Enseignements Artistiques CATLP ou **numéraire** ou **PayFip** ou **chèques vacances ANCV** (à hauteur de 80€).

*** Frais d'Inscription supérieurs à 100 euros** - Modalités de paiement :

- **chèque** à l'ordre du Réseau des Enseignements Artistiques CATLP ou **numéraire** ou **PayFip** ou **chèques vacances ANCV** (à hauteur de 80€).

ou - **prélèvement mensuel** sur votre compte bancaire - de **Novembre 2026 à Juin 2027** suivant un échéancier qui sera adressé à chaque famille avant la 1^{ère} échéance. **Aucun changement de RIB ne pourra être intégré en cours d'année.** **Dans le cas d'une démission, les prélèvements ne pourront être interrompus en cours d'année**

DROITS DE LOCATION et ENTRETIEN

Payables - soit pour la durée totale de la location à la signature du contrat (par chèque à l'ordre du Réseau des Enseignements Artistiques CATLP ou en numéraire) **pas de remboursement si arrêt en cours d'année.**

- soit par prélèvement mensuel sur votre compte bancaire de **Novembre 2026 à Juin 2027** (avec possibilité d'arrêt en cours d'année).